

Chères et chers collègues,

Les vacances sont (hélas) finies et la rentrée déjà derrière nous. L'UNSA ITRF-BI-O et sa fédération n'ont pas manqué d'être vigilant durant cette période de congé et ont tout naturellement surveillé l'évolution des dossiers en cours et notamment celui du RIFSEEP.

A la fin de ce mois, nous sommes amenés à négocier ces primes (IFSE et CIA), qui seront votées par le Conseil Technique Académique début novembre. C'est une **instance primordiale** qui instaure la politique académique dirigée par le recteur.

L'UNSA est la seule organisation syndicale à être représentée par une élue ITRF pour cette instance majeure.

CLARTÉ et TRANSPARENCE

Fidèle à ses idées, l'UNSA ITRF-BI-O continuera de vous informer et défendre les intérêts de tous les personnels qu'elle représente. Depuis sa création vous êtes nombreux à nous soutenir tant lors des élections que par vos adhésions. Nous vous en remercions et nous vous invitons à nous renouveler votre confiance ou à nous rejoindre pour l'année 2017 - 2018.

Restant à votre disposition, la section UNSA ITRF-BI-O de Nantes vous souhaite une bonne année professionnelle et syndicale 2017-2018.



Syndicalisation 2017/2018

Vous trouverez le bulletin d'adhésion [ici](#) : il faut le renvoyer accompagné du règlement à

Christine Pechin
UNSA ITRF-BI-O
1 rue du Bief Bran
25190 Saint Hyppolite

66% de la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2017 ou 2018 (ou vous donner droit à un crédit d'impôt en cas de non-imposition) selon la date de votre paiement.

Avec la déduction aux impôts, pour une cotisation de 100 €, la cotisation revient réellement à 34 € pour l'année, soit moins de 3 € par mois.

Je vous rappelle tous les moyens de paiement possibles : chèque (1 ou plusieurs), prélèvement et virement (possibilité d'avoir le RIB de notre syndicat)

Alors, n'hésitez plus à nous rejoindre.

Merci de m'envoyer également un message (nantes@unsa-itrbio.org) confirmant votre adhésion.

Voici quelques informations importantes pour cette nouvelle rentrée 2017.

Le RIFSEEP

C'est le mot à la mode, tout le monde en parle, peu savent vraiment à quoi ce sigle correspond.

Tout d'abord, nous intégrons ce dispositif depuis le 1^{er} septembre 2017 : ouf, l'arrêté ministériel officialisant cette intégration est paru fin juillet ! [Cliquez ici pour le lire.](#)

Ensuite, le RIFSEEP c'est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Pour faire simple, c'est ce qui rassemble toutes nos primes. Il est composé d'une part fixe (l'IFSE) et une part variable (le CIA).

L'UNSA ITRF-BI-O souhaite que

- le montant de la part fixe soit la même que pour nos collègues de l'AENES et ce, quelle que soit la catégorie ;
- le montant la part fixe des nouveaux entrants soit alignée sur ceux de même grade exerçant les mêmes fonctions ;
- le montant la part variable soit le plus bas possible afin de rendre la flexibilité indemnitaire faible et moins aléatoire.

Un groupe de travail se réunira fin septembre pour mettre en œuvre au niveau académique ce nouveau régime. Nous vous tiendrons informés de toute évolution.

Consultation et inscription au PAF

La 1^{ère} campagne d'inscription pour les formations est ouverte jusqu'au 30 septembre. Vous pouvez le consulter à partir des brochures transmises dans les établissements et les services ou sur le site web de l'académie : <http://www.ac-nantes.fr>.

Néanmoins, pour les inscriptions aux formations du PAF, il faudra attendre la 2^{ème} campagne d'inscription pour ce qui concerne les formations destinées aux personnels de laboratoire : soyez patients et pensez à vous y inscrire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande concernant le Plan de Formation Académique (nantes@unsa-itrbio.org).

Les dates à retenir

- 10 octobre : CAPA des ATRF (tableaux d'avancement) en attente d'une autre date grève intersyndicales
- 30 novembre : CAPN des TRF (tableaux d'avancement, détachement, intégration)
- 1^{er} décembre : CAPN des ATRF (tableaux d'avancement, détachement, intégration)
- début janvier 2018 : dépôt des dossiers pour la liste d'aptitude (changement de corps)
- janvier 2018 : réunion d'information syndicale
- courant mai 2018 : dépôt des dossiers pour le tableau d'avancement (changement de grade)
- courant juin 2018 : entretiens professionnels
- 25 juin 2018 : CAPA des ATRF (mouvement)

Casse des acquis sociaux

Depuis son élection, Emmanuel Macron et son gouvernement ont fait plusieurs annonces qui mettent en péril un grand nombre d'avancées sociales, dans le privé comme dans la fonction publique :

- **Gel du point d'indice : mauvaise nouvelle mais pas une surprise !**
L'UNSA Fonction Publique est attachée à l'augmentation de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics. Elle prend acte du gel de cette valeur, déjà évoqué par le ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa rencontre avec l'UNSA, le 24 mai dernier, au regard de l'évolution du déficit budgétaire que devait préciser l'audit des finances publiques. L'UNSA Fonction Publique regrette cette décision ! Pour en savoir davantage, [c'est par ici](#).

- **Retour du jour de carence : démagogique et injuste !**
La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérard Darmanin lors des États Généraux des comptes de la nation, est profondément injuste car elle nuit à la santé des agents publics alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement. Les agents ne s'absentent pas sans raison ! La suite par [là](#) ;

- **Contrats aidés : coup d'arrêt brutal**
L'UNSA Éducation s'inquiète de la décision brutale de baisser le nombre de contrats aidés. Le jugement du premier ministre est sans appel : le dispositif est "onéreux" et "peu efficace"... Si bien que d'ici la fin de l'année on va passer de 459 000 contrats aidés en 2016 à 320 000 pour 2017. Les collectivités locales seront les premières impactées. [Lire la suite](#).

- **Grève intersyndicale du 10 octobre** : à l'appel de plusieurs syndicats, une journée d'action nationale a été décidée. Soyons tous ensemble pour éviter la casse sociale !

Prise en charge partielle des titres de transport

La circulaire rectorale indiquant les modalités de la prise en charge partielle des titres de transport est parue. Pour cette année, en plus des cartes ou abonnements annuels, les cartes et abonnements mensuels ou hebdomadaires ainsi que les abonnements à un service public de location de vélos sont éligibles à ce dispositif. Pour y prétendre, il faut respecter certaines règles : avoir un abonnement nominatif, la prise en charge ne peut excéder 86.16€ mensuel, la part restante à la charge de l'agent ne peut être inférieure à 50% du coût du transport.

Selon le type de paiement de l'abonnement, la procédure de prise en charge est différente : pour la connaître, consultez la circulaire à [cette adresse](#). L'imprimé de demande de remboursement partiel des titres de transport 2017-2018 est disponible [ici](#).

Résultats examen professionnel TRF classe exceptionnelle

Pour connaître les résultats de cet examen, vous pouvez vous rendre [ici](#). Nous félicitons tous les lauréats.

--

Bien cordialement

Florence LEMERCIER
Secrétaire académique

S'informer : <http://www.unsa-itrf-bio.com/>
Adhérer : <http://www.unsa-itrf-bio.com/spip.php?article35>

